



Association loi 1901

AMAP DE SENLIS CONTRAT PONCTUEL «TOMATES»

du 7 septembre 2017

entre le consommateur

le producteur

La distribution

Nom :

Nicolas FRAMERY

Prénom :

73 rue de Rantigny Vaux

60290 Cambronne les Clermont 7 septembre 2017

Adresse :

Tél :

Mail :

Contrat moral :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le contrat moral de l'Amap signé chaque année et accompagné de l'adhésion annuelle obligatoire (15€), et en particulier, accepter la saisonnalité du contenu des paniers, soutenir le producteur dans les moments difficiles et participer activement à la bonne organisation des permanences au moins 2 fois par an.

Contrat tomates :

Livraison ponctuelle de tomates au prix de 3 euros le kilo

Modalités de règlement :

Le montant du contrat doit être réglé à la signature du contrat en espèces ou par chèque.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Nicolas Framery.

Nombre de Kilos	Prix au kilo	Montant total	Mode de règlement
	3 euros		

A Senlis, le

(Signature producteur)

(Signature adhérent)

(Signature référent)

Nicolas Framery

Anne-Marie Wattellier

amapannemarie@laposte.net